

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 6 avril 2023**

**Délibération CA\_20230406\_004**

**Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées pour financer le système de commandement unifié 18-112 NEXSIS**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**4 membre(s) étant absent(s)**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 applicable aux SDIS ;

Considérant la confirmation par le comptable public de la possibilité pour le SDIS de choisir, par délibération, une durée d'amortissement de 40 ans de la subvention d'équipement versée pour financer le système d'information et de commandement unifié NEXSIS 18-112 ;

### **DECIDE :**

**Article unique.** La subvention d'équipement, imputée au chapitre 204, compte 20412, versée à l'agence du numérique de la sécurité civile pour financer le nouveau système d'information et de commandement unifié NEXSIS 18-112 est amortie sur une durée de 40 ans.

**FLEURET Marc**